



**MAIRIE DE
SAINT-POURCAIN-SUR-SIOULE**

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 décembre 2019 à 20h00

Document affiché à l'Hôtel de Ville le **20/12/2019**
en application des dispositions de l'article L.2121-25
du Code Général des Collectivités Territoriales
Pour le Maire et par délégation,

ACTES

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint-Pourçain-sur-Sioule s'est assemblé à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Emmanuel FERRAND – Maire, à la suite de la convocation faite par ce dernier le 09 décembre 2019.

Présents :	Mesdames et Messieurs Emmanuel FERRAND – Maire, Roger VOLAT, Christine BURKHARDT, Nicole POLIGNY, Christophe GIRAUD, Chantal CHARMAT, Estelle GAZET – Adjointes, Danièle BESSAT, Andrée LAFAYE, Bernard DELAVAUULT, Marie-Claude LACARIN, Guy BONVIN, Philippe CHANET, Chantal REDONDAUD, Claude RESSAUT, Eric CLEMENT, Muriel DESHAYES, Benoît FLUCKIGER, Thierry GUILLAUMIN, Sylvie THEVENIOT, Jérôme THUIZAT, Hélène DAVIET.
Excusés :	Monsieur Bernard COULON qui a donné pouvoir à Madame Chantal CHARMAT Monsieur Bruno BOUVIER qui a donné pouvoir à Monsieur Emmanuel FERRAND
Absents :	Madame Françoise DE GARDELLE Madame Sandra MONZANI Monsieur Durand BOUNDZIMBOU-TELANSAMOU
Quorum :	Vingt-deux Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice de l'assemblée communale, lesquels sont au nombre de vingt-sept.
Secrétaire :	Madame Estelle GAZET.

Monsieur Emmanuel FERRAND accueille les participants.

Il propose de procéder à l'adoption du procès-verbal de la réunion du 22 octobre 2019, ce qui est accepté à l'unanimité moyennant la mention que Madame Sylvie THEVENIOT doit communiquer aux services au sujet du procès-verbal de la réunion du 27 août 2019.

Il rend compte des Décisions prises par ses soins dans le cadre de la délégation d'attributions consentie par le Conseil Municipal par Délibération n° 07 du 13 janvier 2019.

Acte :	Délibération n° 01 du 17 décembre 2019 (20191217_1DB01) : Personnel – Modification du tableau des effectifs
Objet :	4.1 Personnel titulaire et stagiaire de la F.P.T.

Conformément à l'avis favorable en date du 15 octobre 2019 du Comité technique et afin, de permettre d'acter aux transformations des postes suite au départ d'un agent, le Conseil Municipal unanime décide des modifications correspondantes au tableau des effectifs du personnel au 01 janvier 2020.

Acte :	Délibération n° 02 du 17 décembre 2019 (20191217_1DB02) : Personnel – Dispositions modificatives du Compte Epargne-Temps (CET)
Objet :	4.1 Personnel titulaire et stagiaire de la F.P.T.

Vu les dispositions réglementaires applicables au Compte Epargne-Temps (CET) et vu l'avis avis en date du 13 décembre 2019 du Comité technique, le Conseil Municipal unanime modifier en conséquence les modalités de mise en œuvre du CET fixées par ses délibérations précédentes :

- Application du dispositif de compensation financière des jours épargnés par le personnel communal au titre du dispositif du Compte Epargne-Temps sur la base des montants forfaitaires par jour fixés par Arrêté ministériel en vigueur au moment de la demande des agents ;
- Abaissement à 15 jours du seuil à partir duquel il est possible de demander la monétisation (ou l'indemnisation) des jours épargnés au titre du Compte Epargne-Temps au lieu de 20 jusqu'à présent ;
- Conservation des droits à congé acquis au titre d'un Compte Epargne-Temps en cas de mobilité des personnels au sein de la Fonction publique ;

Acte :	Délibération n° 03 du 17 décembre 2019 (20191217_1DB03) : Création d'un Comité communal consultatif de Scolarité
Objet :	5.2 Fonctionnement des assemblées

Vu l'article L.2143-2- du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la possibilité de créer des Comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal associant des personnes non-élues et pouvant être saisi de toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité, considérant l'intérêt de permettre les échanges sur les questions intéressant les domaines scolaires et périscolaires, le Conseil Municipal unanime de décide la création d'un **Comité communal consultatif de Scolarité** placé sous la présidence du Maire et composé ainsi qu'il suit :

- ❑ 5 membres représentant le Conseil Municipal (Mesdames et Messieurs Roger VOLAT – Vice-Président – Christophe GIRAUD, Françoise DE GARDELLE, Muriel DESHAYES et Hélène DAVIET) ;
- ❑ 12 membres représentant les établissements scolaires à raison respectivement de deux représentants par école préélémentaire (Françoise-Dolto, Camille Claudel et Notre Dame des Victoires) et trois par école élémentaire (Michelet-Berthelot, Notre Dame des Victoires),
- ❑ 7 délégués des fédérations de parents d'élèves représentées dans lesdits établissements à raison respectivement d'un représentant par école préélémentaire et deux par école élémentaire,
- ❑ 3 délégués de l'Union des Délégués Départementaux de l'Education Nationale de l'Allier (DDEN 03).

Acte :	Délibération n° 04 du 17 décembre 2019 (20191217_1DB04) : Coopération intercommunale – Création d'une Entente avec la Commune de Contigny
Objet :	5.7 Intercommunalité

Vu l'article L.5221-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet à deux ou plusieurs Conseils Municipaux de provoquer entre eux, par l'entremise de leurs Maires, une Entente sur les objets d'utilité communale compris dans leurs attributions et de passer entre eux des conventions à l'effet d'entreprendre ou de conserver à frais communs des ouvrages ou des institutions d'utilité commune, et considérant que la Commune de Saint-Pourçain-sur-Sioule et celle de Contigny sont géographiquement voisines et ont des contraintes de fonctionnement globalement identiques, le Conseil Municipal par 20 voix et 4 abstentions autorise la signature d'une Convention posant les termes d'une Entente intercommunale entre les deux collectivités et désigne les délégués qui représenteront la Commune à la Conférence intercommunale.

Acte :	Délibération n° 05 du 17 décembre 2019 (20191217_1DB05) : Coopération intercommunale – Entente avec la Commune de Contigny
Objet :	5.7 Intercommunalité

Vu sa Délibération précédente autorisant la signature d'une Convention d'Entente intercommunale entre la Commune de Saint-Pourçain-sur-Sioule et celle de Contigny, le Conseil Municipal autoriser, par dans le cadre de cette Entente et par 20 voix et 4 abstentions, la signature d'une Convention posant les termes d'une mise à disposition réciproque et ponctuelle de leurs moyens humains et matériels en fonction des besoins de chacune des Communes sur les Services techniques.

Acte :	Délibération n° 06 du 17 décembre 2019 (20191217_1DB06) : Commerce – Dérogation au repos dominical dans les magasins de détail
Objet :	6.4 Autres actes réglementaires

En application de la Loi du 06 août 2015, et statuant sous réserve de l'avis conforme de l'organe délibérant de l'Etablissement public de coopération intercommunale auquel appartient la Commune, le Conseil Municipal unanime émet un avis favorable à l'ouverture dominicale des commerces de détail conformément à l'article L3132-26 du Code du travail les dimanches 12 janvier, 05 avril, 07 juin, 21 juin, 28 juin, 19 juillet, 23 août, 29 novembre, 06 décembre, 13 décembre, 20 décembre et 27 décembre 2020.

Acte :	Délibération n° 07 du 17 décembre 2019 (20191217_1DB07) : Finances – Décision modificative n° 4 du Budget général
Objet :	7.1 Décisions budgétaires

Par 20 voix contre 4, le Conseil Municipal adopte la Décision modificative n° 4 du Budget général qui s'équilibre à 150.191,00 € en investissement et 110.690,00 € en fonctionnement.

Acte :	Délibération n° 08 du 17 décembre 2019 (20191217_1DB08) : Finances – Décision modificative n° 1 du Budget annexe « Régie d'Assainissement »
Objet :	7.1 Décisions budgétaires

Par 20 voix contre 4, le Conseil Municipal adopte la Décision modificative n° 4 du Budget général qui s'équilibre à 0,00 € en investissement et 0,00 € en fonctionnement.

Acte :	Délibération n° 09 du 17 décembre 2019 (20191217_1DB09) : Finances – Décision modificative n° 2 du Budget annexe « Régie d’Hôtellerie de plein air et de loisirs »
Objet :	7.1 Décisions budgétaires

Par 20 voix contre 4, le Conseil Municipal adopte la Décision modificative n° 4 du Budget général qui s'équilibre à 0,00 € en fonctionnement.

Acte :	Délibération n° 10 du 17 décembre 2019 (20191217_1DB10) : Finances – Garanties d'emprunt
Objet :	7.3 Emprunts

Vu la demande de transfert des prêts de la Société d’H.L.M. FRANCE LOIRE à EVOLEA, le Conseil Municipal unanime confirme les garanties accordées par la Commune pour le remboursement des emprunts suivants souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et d’autoriser le transfert de celles-ci au bénéfice du nouveau débiteur.

Acte :	Délibération n° 11 du 17 décembre 2019 (20191217_1DB11) : Domaine public – Fixation des droits de place et de stationnement
Objet :	7.10 Divers

Vu ses Délibérations n° 03 du 30 mai 2018 et n° 07 du 25 juin 2019 et par 20 voix contre 4, l’assemblée arrête les tarifs d’occupation du domaine public hors marché forain hebdomadaire.

Acte :	Délibération n° 12 du 17 décembre 2019 (20191217_1DB12) : Finances – Remboursement de frais
Objet :	7.10 Divers

Le Conseil Municipal autorise par 20 voix contre 4 abstentions le remboursement à l’intéressé d’un montant total de 156,00 € correspondant à des dépenses exposées dans l’intérêt de la collectivité.

Acte :	Délibération n° 13 du 17 décembre 2019 (20191217_1DB13) : Finances – Remboursement de frais
Objet :	7.10 Divers

Le Conseil Municipal autorise à l’unanimité le remboursement à l’intéressé d’un montant total de 271,70 € correspondant à des dépenses exposées dans l’intérêt de la collectivité.

Acte :	Délibération n° 14 du 17 décembre 2019 (20191217_1DB14) : Taxes et produits irrécouvrables – Extinction de créances
Objet :	7.10 Divers

Vu la demande de la Trésorière municipale, le Conseil Municipal, par 20 voix contre 4, refuse d’admettre en créances éteintes une facturation émise sur le Budget annexe de la Régie municipale d’assainissement pour un montant total de 173,25 €.

Acte :	Délibération n° 15 du 17 décembre 2019 (20191217_1DB15) : Finances – Débat d’orientation budgétaire
Objet :	7.1 Décisions budgétaires

Après avoir rappelé que le Débat d’orientation budgétaire (DOB) représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités et doit permettre d’informer les élus sur la situation économique et financière de leur collectivité afin d’éclairer leur choix lors du vote du Budget primitif, Madame Christine BURKHARDT fait un exposé détaillé sur le contexte et les perspectives économiques mondiales et nationales et sur la situation financière de la Commune par rapport aux Communes de même strate démographique.

Elle insiste sur une gestion raisonnée des ressources.

Monsieur Emmanuel FERRAND évoque nombre de projets qui vont se poursuivre en 2020 et nécessiter le recours à l’emprunt après recherche d’un maximum de subventions pour assurer leur financement dans le respect des possibilités de la Commune : la restauration de l’église, la réhabilitation du bâtiment des Echevins en Bibliothèque-Médiathèque, la réhabilitation de l’ancienne Gare en espace tertiaire, la reconstruction de la passerelle de la Moutte, la création d’un rond-point pour sécuriser l’accès à la Zone d’activités de La Carmone, les démolitions du Faubourg de Paris pour permettre – à terme – un

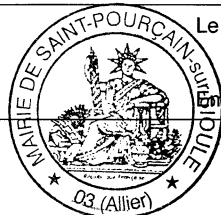
aménagement routier sur cette intersection, la mise en œuvre d'une vidéo-protection sur les endroits sensibles pour lutter contre les incivilités et les dégradations, la création d'une cuisine centrale en coopération avec Varennes-sur-Allier, l'aménagement et l'utilisation conjointe de courts de tennis couverts avec ladite Commune, sans oublier les études d'urbanisme et d'aménagement pour repenser la ville de demain et notamment le quartier de l'ancienne Gare de triage.

Madame Sylvie THEVENIOT insiste notamment sur l'importance de l'endettement actuel et un autofinancement à hauteur de 13 % du budget de fonctionnement qui représente le minimum pour maintenir des capacités d'investissement.

Monsieur Emmanuel FERRAND conclut en rappelant qu'il s'agit de savoir comment on finance les projets dont la Commune a besoin entre fiscalité et emprunt, après épuisement des possibilités de subventions.

L'assemblée prend acte des interventions et Monsieur Emmanuel FERRAND remercie les participants.

Fait et dressé à Saint-Pourçain-sur-Sioule, le 20 décembre 2019
en application des dispositions de l'article L.2121-12
du Code Général des Collectivités Territoriales



Le Maire,

Emmanuel FERRAND